

L'Enseignement Primaire

Revue illustrée de l'École et de la Famille

C.-J. MAGNAN - - - - Propriétaire et rédacteur-en-chef



AVIS OFFICIELS

Département de l'Instruction Publique

Nominations de commissaires d'écoles

Il a plu à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, par un ordre en conseil, en date du 5 janvier dernier, 1900, de nommer de nouveau le révérend D. H. MacVicar, D. D., L. D., membre du bureau des écoles protestantes pour la cité de Montréal, son terme d'office ayant expiré le 30 juin dernier.

— Il a plu à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, par un ordre en conseil, en date du 5 janvier dernier, 1900, de nommer M. Albert Tremblay, commissaire d'écoles pour la municipalité de Notre-Dame-de-Laterrière, comté de Chicoutimi, en remplacement de M. Alfred Tremblay, dont le terme d'office est expiré.

— Il a plu à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, par un ordre en conseil, en date du 13 janvier dernier, 1900, de nommer M. George Lefrançois, commissaire d'écoles de la municipalité de Peterborough, comté de Maskinongé, en remplacement de M. Alf. Léveillé, qui a quitté la municipalité.

Délimitations de municipalités scolaires

Il a plu à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, par un ordre en conseil, en date du 5 janvier dernier, 1900, de détacher de la municipalité scolaire de St-Pacôme, comté de Kamouraska, les lots suivants du cadastre, savoir : Nos 252, 258, 259, 260 et 261, et de les annexer, pour fins scolaires,

à la municipalité de la "Rivière-Ouelle," dans le même comté.

Ce changement de limites ne devant prendre effet que le 1er juillet 1900.

— Demande est faite de détacher de la municipalité scolaire de "Jonquière," comté de Chicoutimi, les lots Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7 du premier rang du canton de de Kénogami, et les annexer, pour les fins scolaires, à la municipalité de "Saint-Cyriac," dans le même comté.

Ce changement de limites, s'il est autorisé, ne devant prendre effet que le 1er juillet, 1900.

Nominations de syndics d'écoles

Il a plu à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, par arrêté en conseil, en date du 13 janvier dernier, 1900, de nommer M. Octave Garant, syndic d'écoles de la municipalité d'Ascot, comté de Sherbrooke, en remplacement de M. Octave Gauthier.

— Il a plu à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, par un ordre en conseil, en date du 25 janvier dernier, 1900, de faire les nominations suivantes, savoir :

Comté de Bonaventure, Cox.—M. Urbain Holmes, en remplacement de M. Pierre Joseph, dont le terme d'office est expiré.

Comté de Matane, Saint-Octave et McNider.—MM. Angus McEwing, James Campbell et Charles Pagé.